

# REGLEMENT INTERIEUR

## ECOLE DE PIANO DES BEGONIAS

### **1 – INSCRIPTIONS :**

Possible toute l'année selon les places disponibles.

### **2 – REGLEMENT DES COURS :**

Pour valider l'inscription, l'année scolaire doit être intégralement réglée.

#### **Règlement au mois :**

10 chèques encaissables dès le 5 de chaque mois (Septembre à juin), à l'ordre de Christine Lejon.

#### **Règlement au trimestre :**

3 chèques pour l'année entière lors de l'inscription.

Le 1<sup>er</sup> chèque sera encaissé le 5 septembre.

Le 2<sup>ème</sup> chèque sera encaissé le 6 janvier.

Le 3<sup>ème</sup> chèque sera encaissé le 4 avril.

**L'engagement de l'élève est au trimestre. Il est donc possible d'arrêter les cours à la fin du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>ème</sup> trimestre**

**Dans ce cas, les chèques vous seront restitués.**

**(Merci de me prévenir le plus tôt possible de l'arrêt des cours.)**

Une facture vous sera remise chaque mois, ou chaque trimestre, vous donnant droit à une participation de certains C.E.

Le règlement par CESU est accepté (sous certaines conditions).

#### **4 – ADHESION ANNEE SCOLAIRE :**

Une adhésion annuelle de 30 euros sera également à régler au moment de l'inscription.

#### **5 – CALENDRIER DES COURS :**

Merci de bien vouloir consulter le calendrier des cours de l'année, téléchargeable sur mon site : ([www.christinemartylejon.fr](http://www.christinemartylejon.fr)) et affiché sur le lieu des cours.

#### **6 – ABSENCES :**

En cas d'absence de l'élève :

**QUEL QU'EN SOIT LE MOTIF : le cours ne sera ni décalé, ni rattrapé, ni remboursé.**

En cas d'absence de ma part :

**S'il m'est impossible de rattraper votre cours : vous bénéficierez obligatoirement d'une déduction sur le mois, ou sur le trimestre suivant.**

#### **7 – RETARDS DE L'ELEVE :**

L'élève arrive à l'heure à son cours.

Aucun rattrapage ne sera possible.

L'assiduité et le respect des horaires sont des conditions indispensables pour un apprentissage efficace.

#### **8 – VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES :**

Pas de cours durant ces périodes (voir calendrier des cours), **sauf le 1<sup>er</sup> mai et le 9 juin.**

**9 – RESPECT DE CE REGLEMENT :**

En prenant connaissance et en signant ce règlement, les élèves s'engagent à le respecter.

NOM :

PRENOM :

« Lu et accepté »

SIGNATURE